

raires sont de nature à satisfaire les savants à chacun de ces trois points de vue. L'histoire ecclésiastique y cherchera d'abord l'un des plus récents documents des luttes que le mazdéisme officiel soutint contre les religions de la Bible avant de disparaître. Elle trouvera en particulier deux chapitres spécialement consacrés par l'apologète mazdéen à réfuter le christianisme et le manichéisme.

M. H. V.

— Le titre de la thèse de M. Paul ROUSSEY, *Les origines et les caractères de la première croisade* (Neuchâtel, La Baconnière, 1945. In-8, iv-208 p.) laisse insuffisamment deviner la nouveauté du point de vue adopté par l'auteur. C'est un point de vue psychologique. P. R. recherche cette substance intérieure, spiritualité et idéologie à la fois, qui a produit et entretenu les forces de croisade chez les chrétiens occidentaux. L'enquête ne porte que sur les cinquante premières années du mouvement. Elle utilise toutes les données de la littérature occidentale, aussi bien les chansons de gestes que les œuvres des chroniqueurs. La croisade ainsi définie n'est plus l'expédition réelle qui se renouvela un certain nombre de fois dans les deux siècles qui suivirent son déclenchement, mais le thème idéal dont l'évocation émut très longtemps les populations féodales de l'Occident et parvint quelquefois, spécialement dans les débuts, à les mettre en mouvement. Il ne faut pas s'étonner si la définition de la croisade à laquelle s'attache finalement la thèse, — guerre sainte instituée par le pape pour reconquérir le tombeau du Christ, où l'indulgence procure immédiatement le salut au guerrier qui succombe, — s'applique assez mal aux croisades réelles : c'est à peine si on la voit réalisée dans la première croisade, puis, à de rares moments, au temps de S. Louis par exemple. Il reste vrai que cette définition signale une réalité psychologique beaucoup plus durable que les premières entreprises militaires, qui trouva dans la mentalité des féodaux d'Occident des points d'appui très stables.

M. H. V.

— On trouvera une histoire commode des textes législatifs de l'ordre de S. Bruno dans *Les éditions des statuts de l'Ordre des Chartreux*, par ÉLIE HUBERT (Lausanne, F. Rouge & Cie S. A., 1943. In-8, 211 p. et 6 pl.) : « Consuetudes » de Guigue, *Antiqua statuta* de 1259, *Nova statuta* de 1368, *Tertia compilatio* de 1509 ; 1^{re} édition générale de 1510 à Bâle. *Nova collectio statutorum* de Paris 1592 ; de La Correrie 1691 ; de Rome 1689. Enfin 4^e et 5^e édition de 1736 et 1879. Après la promulgation du nouveau Code de droit canonique, en 1917, les textes législatifs des chartreux ont été séparés des textes liturgiques. L'auteur de cette étude, qui est un bibliophile, a su décrire les ouvrages et particulièrement la magnifique édition de Bâle 1510 (dont les trois planches reproduisent les gravures et un extrait du texte), mieux qu'il n'a su parler de leur contenu.

M. H. V.

— C'est aux x^e-xi^e siècles que la mitre et l'anneau deviennent définitivement des insignes épiscopaux. A quel moment ces insignes commencent-ils à être attribués à des abbés ? Le P. Iso MÜLLER, O.S.B. (*Die Mitra in den Schweizer Klostern, Rev. hist. eccl. suisse*, 1940, t. XXXIV, p. 49-50) signale l'octroi de la mitre en 1063 à l'abbé de Cantorbéry, en 1158 à celui de Reiche-